

Communiqué du bureau national du Parti ouvrier indépendant du 9 juin

Après le vote du Sénat, les cheminots ont raison de poursuivre leur grève

Le 5 juin, le Sénat a adopté, par 240 voix et 85 voix contre, la destruction de la SNCF comme entreprise publique et la liquidation du statut des cheminots, transformant le statut de l'entreprise en société anonyme, ce qui permet l'enclenchement de la privatisation de ce secteur public essentiel aux travailleurs et à la population.

Dans le processus de dépeçage de l'entreprise, c'est la disparition pure et simple du statut pour tous les cheminots à partir de 2020, et pour ceux en poste un statut vidé de son contenu et de ses acquis. Mais comme si cela ne suffisait pas, le Sénat confirme la même logique voulue par Macron-Philippe et l'Assemblée nationale dans son vote du 17 avril : ouverture à la concurrence, filialisation du fret SNCF, transfert obligatoire de personnel vers des entreprises concurrentes privées, privatisation, régionalisation-destruction et, pour les cheminots en place, fin des déroulements de carrière contenus dans le statut (grille salariale, qualifications).

Plus que jamais, les cheminots ont raison de faire grève

Le vote du Sénat ne marque pas la fin de la grève. Les cheminots veulent le retrait du pacte ferroviaire, le maintien de leur statut... Ils veulent gagner. Ils ont raison !

Les travailleurs et la population ont raison de soutenir les cheminots en grève.

Depuis le 3 avril, ces travailleurs dans l'unité défendent leurs garanties collectives et au-delà les services publics des transports pour toute la population.

C'est pour cela que le bureau national du Parti ouvrier indépendant réaffirme son soutien sans faille à la grève des cheminots et appelle à poursuivre la solidarité financière pour ces travailleurs qui ne lâchent rien pour leur propre avenir et pour l'avenir du transport public ferroviaire dans notre pays.

Abonnez-vous à *Informations ouvrières* !

Campagne d'abonnement d'été 2018

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse.

Du 4 juillet au 5 septembre 2018

10 numéros (n^{os} 2904-510 à 2913-519) : **12 euros**

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, av., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

5 numéros "découverte" : 7 euros • 12 numéros : 17 euros • 4 mois (17 numéros) : 24 euros •

6 mois (25 numéros) : 33 euros • 1 an (51 numéros) : 65 euros • 1 an, pli clos : 110 euros •